

ISBN

Manuel d'utilisation

Normes pour la numérotation des livres

AFNIL

Agence francophone pour la numérotation internationale du livre
Cercle de la Librairie – 35 rue Grégoire de Tours, 75006 Paris

T. 01 44 41 29 19

F. 01 44 41 29 03

afnil@electre.com

www.afnil.org

SOMMAIRE

1.Historique.....	5
2.Avantages de l'ISBN	6
3.Fonction et domaine d'application de l'ISBN	7
4.Structure de l'ISBN	8
4.1.Numéro d'identification du groupe	8
4.2.Numéro d'identification de l'éditeur.....	8
4.3.Numéro d'identification du titre.....	9
4.4.Chiffre de contrôle.....	9
4.5.Distribution des séquences	9
5.Application de l'ISBN	11
5.1.Généralités	11
5.2.Réimpressions en fac-similé	11
5.3.Livres produits en formats différents.....	11
5.4.Publications à feuillets mobiles	11
5.5.Ouvrages en plusieurs volumes.....	11
5.6.Liste des ouvrages disponibles.....	11
5.7.Publications conjointes	11
5.8.Livres vendus ou distribués par des agents	12
5.9.Éditeurs ayant plus d'un lieu d'édition.....	12
5.10.Répertoires des numéros ISBN	12
5.11.Un ISBN ne peut jamais être réutilisé.....	12
6.ISBN pour les publications électroniques	13
7. Impression de l'ISBN	14
7.1. Généralités.....	14
7.2.ISBN sous forme de code-barres.....	14
7.3.Code additionnel de cinq chiffres.....	15
7.4.Fourniture du code-barres ISBN EAN Bookland – Instructions pour les fournisseurs de film masters	16
7.5.Algorithme permettant de générer l'EAN Bookland à partir de l'ISBN	16
7.6.Algorithme permettant de reconstituer l'ISBN à partir de l'EAN	18
8.Administration de l'ISBN	19

8.1.Généralités	19
8.2.Administration internationale	19
8.3.Administration au niveau du groupe	20
8.4.Administration au niveau de l'éditeur	20
9. Les éditeurs qui ne souhaitent pas gérer la numérotation de leurs titres	22
10.Utilisations pratiques de l'ISBN	23
11.ISBN et EAN	25
12.ISBN et autres numéros d'identification des titres	26
12.1.ISSN	26
12.2.ISMN	26
12.3.ISRC	27
12.4.ISWC	27
12.5.ISAN	28
12.6.DOI	28
12.7.URN	29
Appendice 1 : Extrait de la recommandation ISO n° 2108:1992(F).....	31
Questions fréquemment posées sur le système ISBN	33

1. Historique

La question de la nécessité et de la faisabilité d'un système de numérotation internationale des livres a été abordée pour la première fois lors de la *Troisième conférence internationale consacrée à la recherche sur le marché du livre et à la rationalisation du secteur du livre* qui s'est tenue à Berlin en novembre 1966.

À l'époque, quelques éditeurs et distributeurs de livres européens examinaient la possibilité d'utiliser l'informatique pour traiter les commandes et contrôler les inventaires. Il apparaissait clairement que la condition préalable à la mise en œuvre d'un système automatisé efficace était l'existence d'un numéro d'identification simple et unique pour chaque article publié.

Le système qui a répondu à cette exigence et qui a été diffusé sous le nom de système international de numérotation normalisée du livre (ISBN) a été développé à partir du système de numérotation des livres mis en place par J. Whitaker & Sons, Ltd. en 1967 au Royaume-Uni et par R. R. Bowker en 1968 aux États-Unis.

Dans le même temps, le comité technique 46, Information et documentation, de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a créé un groupe de travail chargé d'examiner la possibilité d'adapter le système britannique pour l'utiliser à l'échelon international.

En 1968 et 1969, plusieurs réunions ont été organisées entre les représentants des États-Unis et de différents pays européens, un rapport a ensuite été diffusé à l'ensemble des pays appartenant à l'ISO. À la suite de ces réunions, le numéro international normalisé du livre (ISBN) a été approuvé en 1970 sous la forme de la norme ISO 2108¹. En 1992, la troisième édition de cette norme a remplacé la deuxième édition qui datait de 1978.

L'objet de cette norme internationale est de coordonner et de normaliser l'utilisation internationale de l'ISBN pour identifier de manière univoque un titre ou l'édition d'un titre publié par un éditeur déterminé, le numéro attribué se rapportant uniquement à l'édition en question.

La norme originale a été révisée, car des livres et des articles assimilables à des livres ont commencé à apparaître sur de nouveaux types de supports, même si la structure de base, telle qu'elle est définie dans cette norme, n'a pas changé et continue d'être utilisée aujourd'hui dans quelque 150 pays.

Le présent manuel explique le fonctionnement du système et les étapes nécessaires pour garantir que les ISBN sont correctement attribués.

¹ Disponible auprès des organisations nationales de normalisation. Pour un extrait de cette norme, voir l'appendice.

2. Avantages de l'ISBN

- L'ISBN est un numéro international qui identifie de manière univoque une **seule** monographie; le numéro à dix chiffres remplace par conséquent la gestion de longues notices bibliographiques descriptives. Cela permet de gagner du temps, de réaliser des économies en termes de personnel et d'éviter des erreurs de copie.
- L'ISBN permet la **compilation** et la mise à jour des répertoires de publications, comme les catalogues des livres disponibles. Il est alors facile de trouver des informations sur les livres disponibles.
- La commande et la **distribution** des livres sont effectuées principalement grâce à l'ISBN; c'est une méthode rapide et efficace.
- L'ISBN est **lisible par machine** sous forme d'un code barre EAN Bookland à 13 chiffres. C'est un système rapide qui permet d'éviter les erreurs.
- L'ISBN est nécessaire pour la **gestion** des systèmes de point de vente électronique dans les librairies.
- La **gestion des droits** est effectuée principalement sur la base de l'ISBN.
- Le **suivi des données sur les ventes** est réalisé grâce à l'ISBN.
- **Les bibliothèques profitent** du catalogage dérivé effectué grâce à l'ISBN.
- Dans certains pays, le droit national relatif au **prêt** s'appuie sur l'ISBN.

3.Fonction et domaine d'application de l'ISBN

Préambule

Le numéro international normalisé du livre est reconnu dans le monde entier comme un numéro d'identification concis, clair et lisible par machine qui identifie de façon univoque tout livre. Chaque fois que des produits intellectuels sont couverts par des systèmes de numérotation particuliers (ISSN, ISMN par exemple), ceux-ci doivent être utilisés.

L'ISBN accompagne une publication dès sa production. Il constitue un instrument essentiel pour ceux qui souhaitent exploiter les possibilités de distribution moderne et de rationalisation dans le secteur du livre.

Domaine d'application

Le mot "livre" est utilisé dans ce manuel dans le sens de "publication". Étant donné les différents supports disponibles, le terme "livre" doit être entendu comme un synonyme de "contenu". La forme physique sous laquelle ce contenu est établi et diffusé n'a donc aucune importance.²

Dans le cadre du système ISBN, les livres et autres produits à numéroter comprennent:

A. Livres et brochures imprimés, y compris publications en braille et cartes³

- Livres et brochures imprimés

B. Livres non imprimés⁴

- Ensembles éducatifs, vidéocassettes et transparents
- Livres enregistrés sur cassette ou CD (livres audio)
- Microformes
- Publications électroniques:
 - Bandes lisibles par machine
 - Disquettes
 - CD-ROM
 - Publications diffusées sur Internet

C. Publications multimédia (comprenant du texte)

Exceptions:

Documents présentant des informations à caractère éphémère, tels que les calendriers, agendas (bloc notes⁴), documents publicitaires et similaires,
Reproductions d'œuvres d'art sans page de titre ni texte,
Enregistrements sonores (voir chapitre 11.3)
Publications en série (voir chapitre 11.1)
Partitions (voir chapitre 11.2)

² À ce sujet, voir également l'appendice (Remarques relatives à l'attribution d'ISBN aux livres non imprimés).

³ Il a été décidé de ne pas établir de règles internationales pour l'attribution d'ISBN aux cartes, car il apparaît clairement que le système fonctionne très bien sur une base nationale. Il convient toutefois d'observer les règles générales suivantes:

- Pour les produits cartographiques vendus sur le marché du livre, les règles de l'ISBN s'appliquent.
- Comme pour les livres, l'apport de modifications mineures ne constitue pas une nouvelle édition. Un nouvel ISBN doit être utilisé uniquement si cette nouvelle version est mentionnée spécifiquement dans le titre ou lors de la promotion.

⁴ Les calendriers muraux et les calendriers comportant des gravures et du texte publiés sous forme de livres reçoivent un ISBN dans de nombreux pays, car ils sont considérés comme de véritables publications et sont distribués presque exclusivement dans les librairies.

4. Structure de l'ISBN

Un **ISBN** est toujours composé de dix chiffres précédés des lettres ISBN.

Note: Dans les pays où l'alphabet latin n'est pas employé, une abréviation dans les caractères de l'alphabet local peut être utilisée **en complément** des lettres latines ISBN.

Le numéro à dix chiffres est divisé en quatre parties de longueur variable qui doivent être séparées clairement par des tirets ou des espaces⁵:

ISBN 92 78 40047 5

ou

ISBN 92-9156-057-X

Note: L'expérience semble indiquer que les tirets sont préférables aux espaces.

Le nombre de chiffres varie dans les trois premières parties de l'ISBN (numéro d'identification du groupe, numéro d'identification de l'éditeur, numéro d'identification du titre). Le nombre de chiffres dans le numéro du groupe et dans l'identifiant de l'éditeur est déterminé par la quantité de titres que l'éditeur ou le groupe d'éditeurs prévoit de produire. Les éditeurs ou les groupes d'éditeurs produisant un nombre important de titres sont identifiés par un code comportant moins de chiffres.

4.1. Numéro d'identification du groupe

La première partie de l'ISBN identifie un pays, une région ou une zone linguistique participant au système ISBN. Certains membres forment des zones linguistiques (par exemple, groupe numéro 3 = groupe linguistique allemand) ou des unités régionales (par exemple, Pacifique Sud = groupe numéro 982); les organisations internationales constituent un groupe distinct (groupe numéro 92). Un numéro d'identification de groupe peut compter jusqu'à 5 chiffres.

EXEMPLE: ISBN 92- ...

Tous les numéros d'identification de groupe sont attribués par l'Agence internationale de l'ISBN implantée à Berlin.

4.2. Numéro d'identification de l'éditeur

La deuxième partie de l'ISBN identifie un éditeur déterminé à l'intérieur du groupe⁶. Le préfixe de l'éditeur indique généralement l'identification exacte de l'éditeur et son adresse. Si les éditeurs épuisent leur contingent initial de numéros de titres, ils peuvent se faire attribuer un préfixe d'éditeur supplémentaire. Le numéro d'identification de l'éditeur peut compter jusqu'à 7 chiffres.

Les préfixes d'éditeurs sont attribués par l'agence du groupe ISBN qui est responsable de la gestion du système ISBN à l'intérieur de la zone dans laquelle l'éditeur est officiellement basé.

EXEMPLE: ISBN 92-894-....

⁵ À des fins de traitement de données, la chaîne de 10 chiffres est utilisée sans tirets ou espaces. L'interprétation et la lecture par l'homme sont effectuées à l'aide de tableaux des numéros du groupe et de séquences des préfixes d'éditeurs.

⁶ Voir la liste des codes d'éditeurs des institutions européennes à l'appendice 2.

4.3. Numéro d'identification du titre

La troisième partie de l'ISBN identifie une édition donnée d'une publication produite par un éditeur déterminé. Un numéro d'identification de titre peut compter jusqu'à six chiffres. Étant donné qu'un ISBN doit toujours comporter dix chiffres, les positions vides sont occupées par des zéros insérés à gauche.

EXEMPLE: ISBN 92-894-3022-....

4.4. Chiffre de contrôle

Le chiffre de contrôle est le dernier chiffre d'un ISBN. Il est calculé sur le module 11 avec des pondérations de 10 à 2, en prenant X au lieu de 10, lorsque 10 serait le chiffre de contrôle.

Cela signifie que chacun des neuf premiers chiffres de l'ISBN – à l'exclusion du chiffre de contrôle lui-même – est multiplié par un nombre allant de 10 à 2 et que la somme des produits, à laquelle on ajoute le chiffre de contrôle, doit être divisible exactement par 11.

Par exemple ISBN 0-8436-1072-7:

	Numéro de groupe	Préfixe d'éditeur				Numéro de titre				Chiffre contrôle
ISBN	0	8	4	3	6	1	0	7	2	7
Pondérations	10	9	8	7	6	5	4	3	2	
Produit	0	+72	+32	+21	+36	+5	+0	+21	+4	+7

Total: 198

Étant donné que 198 peut être divisé par 11 sans reste, 0-8436-1072-7 est un ISBN valide.
7 est le bon chiffre de contrôle.

4.5. Distribution des séquences

Le nombre de chiffres dans chacune des parties 1, 2 et 3 du numéro d'identification est variable, même si le total des chiffres contenus dans ces parties est toujours égal à 9. Ces neuf chiffres, avec le chiffre de contrôle, constituent l'ISBN à dix chiffres.

Le nombre de chiffres dans le numéro d'identification du groupe varie en fonction de la production de livres dans ce groupe. Ainsi, les groupes prévoyant une production importante recevront des numéros comportant un ou deux chiffres et les éditeurs prévoyant de produire un nombre important de titres auront des numéros composés de deux ou trois chiffres.

Pour en faciliter la lecture, les quatre parties de l'ISBN sont séparées par des espaces ou des tirets.

La génération des tirets en fin de processus à l'aide d'un programme permet de réduire le travail lors de l'entrée. Cela réduit le nombre de caractères, supprime la vérification manuelle des tirets et garantit l'exactitude du format dans l'ensemble des listes et publications ISBN.

La position des tirets est déterminée par les séquences du segment identifiant de l'éditeur établies par chaque agence de groupe selon les besoins de l'industrie du livre. La connaissance des séquences de préfixes pour chaque pays ou groupe de pays est nécessaire pour développer le programme d'insertion de tirets.

Par exemple, les séquences du segment identifiant de l'éditeur du groupe numéro 0 dans le groupe linguistique anglais (Australie, Canada anglophone, Irlande, Nouvelle-Zélande, Puerto Rico, Afrique du Sud, Swaziland, Royaume-Uni, États-Unis et Zimbabwe) sont les suivantes:

00 – 19
 200 – 699
 7000 – 8499
 85000 – 89999
 900000 – 949999
 9500000 – 9999999

Le tableau suivant est un exemple de la distribution des séquences du segment identifiant de l'éditeur. Si l'on suppose un numéro de groupe comportant un seul chiffre, les séquences du segment identifiant de l'éditeur seraient celles indiquées dans la colonne de gauche et les numéros d'identification de titre seraient ceux donnés dans la colonne de droite.

Numéro d'identification de l'éditeur	Numéros disponibles par éditeur pour l'identification du titre
00 – 19	1 000 000
200 – 699	100 000
7000 – 8499	10 000
85000 – 89999	1 000
900000 – 949999	100
9500000 – 9999999	10

Exemple:

Numéro de groupe "0"	Si les séquences de numéros sont entre	Insérer un tiret après le		
00 – 19	00 – 19	1 ^{er}	3 ^{ème}	9 ^{ème} chiffre
200 – 699	20 – 69	1 ^{er}	4 ^{ème}	9 ^{ème} chiffre
7000 – 8499	70 – 84	1 ^{er}	5 ^{ème}	9 ^{ème} chiffre
85000 – 89999	85 – 89	1 ^{er}	6 ^{ème}	9 ^{ème} chiffre
900000 – 949999	90 – 94	1 ^{er}	7 ^{ème}	9 ^{ème} chiffre
9500000 – 9999999	95 – 99	1 ^{er}	8 ^{ème}	9 ^{ème} chiffre

À des fins de traitement de données, la chaîne de 10 chiffres est utilisée sans tirets ou espaces. L'interprétation et la lecture par l'homme sont effectuées à l'aide de tableaux des numéros du groupe et de séquences des préfixes d'éditeurs.

5. Application de l'ISBN

5.1. Généralités

Un ISBN distinct doit être attribué à chaque titre ou édition d'un titre produit par un éditeur, mais **NON** à une impression ou réimpression inchangée du même titre dans le même format réalisée par le même éditeur. Les éditions révisées requièrent un nouvel ISBN. Un changement de prix n'entraîne pas l'attribution d'un nouvel ISBN. Un changement de format implique un nouvel ISBN. Si un même titre est publié à la fois au sein d'une série et en volume isolé, ces deux produits sont traités comme deux éditions différentes.

5.2. Réimpressions en fac-similé

Un ISBN propre doit être attribué à une réimpression en fac-similé produit par un éditeur différent.

5.3. Livres produits en formats différents

Un ISBN distinct doit être attribué aux différents formats dans lesquels un titre donné est publié. Par exemple, les éditions brochée, reliée, en braille, sous forme de microfilm ou de logiciel informatique d'un même titre reçoivent chacune un ISBN propre.

5.4. Publications à feuillets mobiles

Dans le cas d'une publication paraissant sous forme de feuillets mobiles, un ISBN est attribué pour identifier une édition à un moment déterminé. Les différentes livraisons de suppléments ou de feuillets de remplacement reçoivent également un ISBN si elles sont conservées séparément.

5.5. Ouvrages en plusieurs volumes

Un ISBN doit être attribué à l'ensemble des volumes d'un ouvrage comportant plusieurs volumes; si certains des volumes sont vendus séparément, chaque volume **doit** recevoir également son propre ISBN. Le traitement séparé et la vente de volumes isolés sont donc possibles. Même si des ouvrages en plusieurs volumes sont vendus uniquement sous forme groupée, il est *conseillé* d'attribuer un ISBN à chaque volume, car cela facilite la gestion des retours (volumes endommagés) ou le traitement des livraisons, lorsque tous les volumes ne sont pas publiés ou distribués en même temps.

5.6. Liste des ouvrages disponibles

Un éditeur doit numéroter toutes les publications de listes d'ouvrages disponibles et publier les ISBN de celles-ci dans les catalogues. L'ISBN doit également être imprimé sur la première réimpression d'une liste d'ouvrages disponibles.

5.7. Publications conjointes

Une publication éditée dans le cadre d'une coédition ou d'une collaboration avec d'autres éditeurs reçoit un ISBN donné par l'éditeur chargé de la distribution. Les autres coéditeurs peuvent, s'ils le désirent, lui attribuer leur propre ISBN.

5.8. Livres vendus ou distribués par des agents

(À l'exception de a, ces informations s'appliquent uniquement aux pays qui ne participent pas encore au système ISBN.)

- a. Comme le prévoit la norme ISBN, une édition donnée publiée par un éditeur déterminé reçoit un seul ISBN. Cet ISBN doit être conservé quels que soient le lieu de distribution ou de vente du livre et la personne chargée de cette opération.
- b. Un livre qui est importé d'une zone n'appartenant pas au système ISBN par un distributeur ou agent exclusif et qui n'a reçu aucun ISBN peut recevoir un ISBN donné par le distributeur exclusif.
- c. Les livres importés par un distributeur ou agent exclusif auxquels une nouvelle page de titre portant l'adresse bibliographique du distributeur exclusif a été ajoutée à la place de la page de titre de l'éditeur original doivent recevoir un nouvel ISBN donné par le distributeur ou agent exclusif. L'ISBN de l'éditeur original doit également être mentionné.
- d. Un livre qui est importé d'une zone n'appartenant pas au système ISBN par plusieurs distributeurs et qui n'a reçu aucun ISBN peut recevoir un ISBN donné par l'agence de groupe responsable de ces distributeurs.

5.9. Éditeurs ayant plus d'un lieu d'édition

- a. Un éditeur présent dans plusieurs villes énumérées ensemble dans l'adresse bibliographique du livre attribuera un seul ISBN à l'ouvrage.
- b. Un éditeur gérant des bureaux ou des agences séparées et distinctes dans différentes villes peut avoir un numéro d'identification d'éditeur pour chaque bureau ou agence. Cependant, chaque livre publié doit recevoir un seul ISBN donné par le bureau ou l'agence responsable de la publication.

5.10. Répertoires des numéros ISBN

Il est de la responsabilité de l'ensemble des éditeurs d'informer leur agence de groupe ou l'organisation responsable de la mise à jour de l'enregistrement des titres des ISBN qui ont été attribués aux livres publiés et à paraître. Lorsque l'éditeur n'assume pas cette responsabilité, l'agence de groupe ou l'organisation responsable de la mise à jour est autorisée à tenir à jour, de sa propre initiative, le répertoire ISBN de cet éditeur.

5.11. Un ISBN ne peut jamais être réutilisé

Une fois attribué, un ISBN ne peut **JAMAIS** et en aucune circonstance être réutilisé. Cela est extrêmement important pour éviter toute confusion.

Si, du fait d'une erreur d'écriture, un numéro est attribué de façon erronée, ce numéro doit être supprimé de la liste des numéros utilisables et ne doit plus jamais être attribué à un autre titre.

Les éditeurs doivent informer l'agence de groupe des numéros supprimés et des titres auxquels ils ont été attribués par erreur.

6. ISBN pour les publications électroniques

L'ISBN s'applique également aux publications électroniques.

- Les produits hors ligne, comme les disquettes ou les CD-ROM, sont traités comme toute autre publication.
- Les produits en ligne peuvent être des publications terminées et diffusées sous leur forme définitive, comme un manuel sur Internet. Dans ce cas, un ISBN serait suffisant.
- Une publication en ligne peut être une base de données bibliographiques ou factuelles susceptible d'évoluer à chaque seconde. Celle-ci serait comparable à une encyclopédie ou à un dictionnaire constamment mis à jour sur d'autres supports, sans que chaque petite modification n'entraîne une nouvelle édition ou un nouvel ISBN. Seules les modifications significatives et/ou structurelles (y compris les changements de titres) nécessiteraient l'attribution d'un nouvel ISBN.
- Les documents liés (par exemple les hypertextes) seraient considérés comme couverts par le même ISBN uniquement si le document connexe fait réellement partie de la publication.
- Si une publication en ligne est disponible sous différents systèmes d'exploitation et/ou dans différents langages de commande, chaque "format" requiert un ISBN distinct.

ISBN pour les produits logiciels admissibles

(voir appendice: "Remarques relatives à l'attribution d'ISBN aux livres non imprimés")

1. L'ISBN est utilisé pour identifier un produit logiciel déterminé. S'il y a plus d'une version (par exemple, des versions adaptées à différents types de machines, supports ou versions linguistiques), chaque version doit avoir son propre ISBN.
2. Lorsqu'un produit logiciel est mis à jour, révisé ou modifié et que les modifications sont suffisamment importantes pour que le produit soit qualifié de nouvelle édition, un nouvel ISBN doit être attribué.
3. Le relancement d'un produit existant, même dans un nouvel emballage, s'il n'y a pas de différence fondamentale entre les performances du nouveau et de l'ancien produit, ne justifie pas l'attribution d'un nouvel ISBN; **il convient dans ce cas d'utiliser l'ISBN original.**
4. Lorsque le logiciel est accompagné d'un manuel qui ne présente un intérêt qu'avec le logiciel, que le manuel est nécessaire pour pouvoir faire fonctionner le logiciel et qu'ils sont vendus sous forme de *pack*, un ISBN doit être attribué pour couvrir ces deux articles.
5. Lorsque deux ou plusieurs articles d'un ensemble de programmes peuvent être utilisés séparément ou lorsqu'ils peuvent être vendus séparément et ensemble,
 - a) le *pack* en tant qu'unité doit recevoir un ISBN et
 - b) chaque article du *pack* doit recevoir un ISBN.
6. Un ISBN doit être attribué à un produit logiciel indépendamment de sa forme physique (par exemple, si le logiciel n'est disponible qu'à partir d'une base de données distante d'où il peut être téléchargé par le client.)
7. L'ISBN identifie non seulement le produit lui-même, mais aussi le producteur ou le fabricant; il ne doit pas être utilisé pour identifier un distributeur ou un grossiste proposant le produit.

7. Impression de l'ISBN

7.1. Généralités

L'ISBN doit apparaître sur le produit lui-même. Cette mesure est essentielle pour assurer un fonctionnement efficace du système.

L'ISBN doit apparaître:

- au verso de la page de titre (page du copyright);
- sur la partie inférieure de la quatrième de couverture;
- au pied de la page de titre, s'il n'y a pas d'emplacement libre ailleurs;
- au pied du dos de la jaquette ou de tout autre coffret de protection ou enveloppe;
- à la base du dos (uniquement si le produit est un livre broché);
- sur l'étiquette du boîtier si la publication est éditée dans celui-ci (cassette, disquette, CD-ROM, etc.);
- sur l'écran de titre ou le premier écran (CD-ROM, publications Internet);
- sur le générique (film, vidéo).

Voir également appendice 4.1

L'ISBN doit toujours être imprimé dans une police suffisamment grande pour permettre une lecture aisée (police de 9 points ou supérieure).

7.2. ISBN sous forme de code-barres

L'expansion rapide au niveau mondial du système de lecture des codes-barres a amené sur le devant de la scène l'accord conclu entre l'Association internationale de numérotation des articles (EAN), le *Uniform Code Council* (UCC) et l'Agence internationale de l'ISBN, qui permet à l'ISBN d'être converti en un code-barres EAN. Cela fait de l'ISBN un identifiant international au sein du système mondial du code-barres.

Tous les codes-barres EAN commencent par un identifiant national, à l'exception de ceux apposés sur les publications. L'accord remplace le numéro d'identification national par un identifiant spécifique "Bookland" ("livres") composé des chiffres **978** pour les livres.

Le préfixe EAN Bookland 978 est suivi des neuf premiers chiffres de l'ISBN. Le chiffre de contrôle de l'ISBN est abandonné et est remplacé par un chiffre de contrôle calculé selon les règles EAN (module 10). Un code-barres EAN est composé de 13 chiffres.

Exemple de conversion de l'ISBN en un ISBN EAN Bookland:

ISBN avec chiffre de contrôle	0-330-28987	-X
ISBN sans chiffre de contrôle	0-330-28987	
Identifiant article EAN ajouté	978-0-330-28987	
Chiffre de contrôle EAN ajouté	978-0-330-28987	-0

Impression de l'ISBN avec le graphisme de l'EAN Bookland

ISBN 0-330-28987-X



Des informations complémentaires sur l'introduction et l'utilisation des codes EAN sont fournies par les agences du groupe ISBN et l'Agence internationale de l'ISBN. Les agences des groupes sont invitées à coopérer directement avec les organisations de l'EAN au niveau national ou régional.

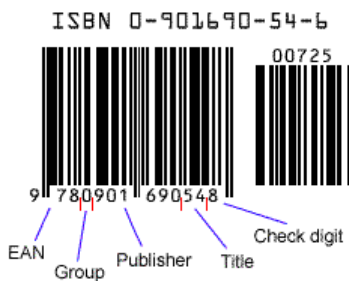
7.3. Code additionnel de cinq chiffres

Ce système dispose d'un code additionnel de cinq chiffres pouvant être utilisé pour donner des informations complémentaires, comme le prix de vente conseillé. Ces informations additionnelles peuvent avoir les formats suivants:

1. code-barres à cinq chiffres indiquant le prix par un numéro lisible par l'homme au-dessus du code-barres ou
2. code-barres à cinq chiffres indiquant qu'aucun prix n'est donné, le numéro 90000 lisible par l'homme étant inscrit au-dessus du code-barres.

Impression du numéro ISBN / EAN sous forme de code-barres avec un code additionnel de 5 chiffres:

a)



b)



Dans certains pays, ce code additionnel est requis par l'autorité chargée du codage par codes-barres pour l'industrie de l'édition. C'est le cas notamment aux États-Unis où la *Books and Serials Industry Communications* (BASIC) a établi que ce code additionnel complétant le code-barres était obligatoire.

Le code additionnel de cinq chiffres ne doit plus être utilisé pour donner des informations sur le prix dans les pays européens ayant adopté l'euro. Pour de plus amples informations, veuillez vous référer au manuel EAN et/ou prendre contact avec l'organisation EAN.

7.4.Fourniture du code-barres ISBN EAN Bookland – Instructions pour les fournisseurs de *film masters*

Les fournisseurs de *film masters* livrant aux éditeurs des codes-barres ISBN EAN Bookland destinés à être imprimés sur les produits doivent respecter les procédures suivantes:

- Valider l'ISBN fourni par l'éditeur en utilisant l'algorithme de validation du chiffre de contrôle de l'ISBN afin d'éviter toute erreur de transcription ou de transposition (voir chiffre de contrôle de l'ISBN [chapitre 4.4]).
- Insérer les tirets dans l'ISBN conformément aux règles (voir Distribution des séquences [chapitre 4.5])
- Générer le numéro ISBN EAN Bookland (voir algorithme permettant de générer l'EAN Bookland à partir de l'ISBN [chapitre 7.5]).

Imprimer les éléments suivants:

Obligatoire

1. ISBN en police de 9 points ou supérieure
2. ISBN EAN Bookland sous forme de code-barres
3. ISBN EAN Bookland en numéros lisibles par l'homme

Optionnel (à la discrétion de l'éditeur)

4. Code additionnel de cinq chiffres sous forme de code-barres et dans un format lisible par l'homme

Toutes ces opérations doivent être effectuées par un programme informatique.

Il convient d'observer les exigences techniques de l'EAN pour l'impression des codes-barres.

Les ISBN imprimés sous une forme lisible par machine restent soumis aux règles établies par la norme sur l'ISBN. Du fait du nombre considérable de règles et de recommandations complémentaires, il est nécessaire pour ceux qui souhaitent imprimer l'ISBN dans une police déchiffirable par lecture optique de prendre contact avec l'Office des publications pour obtenir de plus amples informations.

7.5.Algorithme permettant de générer l'EAN Bookland à partir de l'ISBN

Procédure

Exemple

1. Entrer les chiffres de l'ISBN (cette ligne est donnée uniquement par souci d'exhaustivité). On admet que le chiffre de contrôle de l'ISBN a déjà été validé.	0 - 9 0 1 6 9 0 - 5 4 - 6
2. Lire les 9 premiers chiffres de l'ISBN	0 - 9 0 1 6 9 0 - 5 4
3. Ajouter le préfixe Bookland de l'EAN	9 7 8 - 0 - 9 0 1 6 9 0 - 5 4
4. Entrer/lire les facteurs de pondération constants associés à chaque position de l'EAN	1 3 1 3 1 3 1 3 1 3 1 3

5. Multiplier chaque chiffre par le facteur de pondération qui lui est associé

$$9 + 21 + 8 + 0 + 9 + 0 + 1 + 18 + 9 + 0 + 5 + 12$$

= 92

6. Diviser la somme par le nombre du module (10) pour trouver le reste

$$92 : 10 = 9; \text{ reste } 2$$

7. Chercher dans le tableau le chiffre de contrôle correspondant au reste obtenu

Reste	Chiffre de contrôle
0	0
1	9
2	8
3	7
4	6
5	5
6	4
7	3
8	2
9	1

8. Générer l'EAN complet
(Notez que les tirets ne font pas partie de l'EAN, mais qu'ils figurent ici par souci de clarté)

978-090169054-8

Note: les phases 3 à 6 peuvent être effectuées par multiplication matricielle

7.6. Algorithme permettant de reconstituer l'ISBN à partir de l'EAN

Procédure

Exemple

1. Entrer les chiffres de l'EAN
(cette ligne est donnée uniquement par souci d'exhaustivité). On admet que le chiffre de contrôle de l'EAN a déjà été validé.

9 7 8 - 0 - 8 5 3 8 6 - 0 7 0 - 9

2. Supprimer le préfixe 978 et le chiffre de contrôle de l'EAN en laissant l'ISBN sans son chiffre de contrôle

0 - 8 5 3 8 6 - 0 7 0

3. Entrer/lire les facteurs de pondération constants associés à chaque position de l'ISBN

10 9 8 7 6 5 4 3 2

4. Multiplier chaque chiffre par le facteur de pondération qui lui est associé

0 72 40 21 48 30 0 21 0

5. Faire la somme des produits de la multiplication

$0 + 72 + 40 + 21 + 48 + 30 + 0 + 21 + 0$

= 232

6. Diviser la somme par le nombre du module (11) pour trouver le reste

$232 : 11 = 21; \text{reste } 1$

7. Chercher dans le tableau le chiffre de contrôle correspondant au reste obtenu

Reste	Chiffre de contrôle
0	0
1	X
2	9
3	8
4	7
5	6
6	5
7	4
8	3
9	2
10	1

8. Générer l'ISBN complet en ajoutant les tirets

ISBN 0-85386-070-X

Note: les phases 2 à 5 peuvent être effectuées par multiplication matricielle

8.Administration de l'ISBN

8.1.Généralités

Le système ISBN est administré à trois niveaux: au niveau international, au niveau du groupe et au niveau de l'éditeur.

8.2.Administration internationale

L'administration et la coordination internationales du système ISBN sont assurées par:

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ISBN

Staatsbibliothek zu Berlin
-Preussischer Kulturbesitz-
D-10772 Berlin, ALLEMAGNE
Tél.: (+49 30) 266-2496, 266-2338
Fax: (+49 30) 266-2378
E-mail: isbn@sbb.spk-berlin.de
Internet: <http://isbn-international.org>

L'Agence internationale de l'ISBN est assistée par un comité consultatif composé de représentants de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), de l'Union internationale des éditeurs (UIE), de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAB) et des différentes agences des groupes ISBN.

L'Agence internationale de l'ISBN organise chaque année une réunion de son comité consultatif au cours de laquelle les représentants des agences du groupe et les experts en matière de normalisation abordent les questions actuelles du système ISBN. Le comité consultatif a créé un comité exécutif composé de représentants de cinq agences qui est chargé de suivre les affaires en cours dans l'intervalle séparant les réunions annuelles.

Les principales fonctions de l'Agence internationale de l'ISBN sont les suivantes:

- Promouvoir, coordonner et superviser l'utilisation mondiale du système ISBN;
- Approuver la définition et la structure des agences du groupe;
- Apporter des conseils pour la création et le fonctionnement des agences du groupe;
- Attribuer aux agences du groupe les numéros du groupe et les identifiants d'éditeurs;
- Conseiller les agences du groupe sur l'attribution des numéros d'identification internationaux d'éditeurs;
- Publier, en les mettant à jour, les numéros du groupe et les préfixes d'éditeurs attribués.

8.3.Administration au niveau du groupe

L'administration du système ISBN à l'intérieur d'un groupe d'éditeurs incombe à une agence de groupe ISBN qui peut opérer à un échelon, national ou régional ou au sein d'un groupe linguistique, selon les besoins locaux.

Il peut y avoir plusieurs agences nationales au sein d'un groupe, par exemple les groupes 0 et 1 ont des agences distinctes en Australie, Canada anglophone, Royaume-Uni, Etats-Unis, etc.

Les fonctions d'une agence nationale/de groupe sont les suivantes:

- Promouvoir la participation au système ISBN sur son territoire;
- Gérer et administrer les affaires du groupe;
- Déterminer, en coopération avec les éditeurs et les agences qui les représentent, la séquence de numéros d'identification d'éditeurs nécessaire;
- Attribuer les identifiants aux éditeurs éligibles et tenir un registre des éditeurs et de leurs numéros d'identification;
- Déterminer, en concertation avec les éditeurs et les agences qui les représentent, les éditeurs qui attribueront eux-mêmes les numéros à leurs titres et ceux qui verront ces numéros attribués à leurs titres par l'agence du groupe;
- Apporter des conseils aux éditeurs sur la bonne mise en œuvre du système;
- Fournir du matériel et des ressources permettant la bonne mise en application de la norme ISBN;
- Mettre à disposition des éditeurs numérotant eux-mêmes leurs livres des relevés informatiques des ISBN, accompagnés de chiffres de contrôle déjà calculés;
- Informer les éditeurs de tout ISBN invalide ou double qu'ils auraient attribué;
- Apporter des conseils et une assistance techniques aux éditeurs et veiller à ce que les normes et les procédures approuvées soient respectées dans le groupe;
- Encourager et promouvoir l'utilisation du format code-barres EAN Bookland;
- Favoriser et promouvoir l'ISBN pour un bon listage des titres avec les agences bibliographiques et les services de répertoriisation des livres;
- Entretenir des liens avec l'ensemble des acteurs de l'industrie du livre et présenter le système à de nouveaux éditeurs;
- Assister le secteur du livre pour l'utilisation de l'ISBN dans les systèmes informatiques;
- S'occuper des relations avec l'Agence internationale de l'ISBN au nom de l'ensemble des éditeurs du groupe;
- Tenir et mettre à disposition les fichiers contenant les identifiants des éditeurs et les numéros de titres attribués. Si la Bibliographie nationale se charge de cette dernière tâche, celle-ci ne doit pas être effectuée une seconde fois par l'agence;
- Faire régulièrement rapport à l'Agence internationale de l'ISBN.

8.4.Administration au niveau de l'éditeur

Les éditeurs sont responsables de l'attribution des numéros d'identification de titres aux différents produits qu'ils publient et doivent veiller à la mise en œuvre des dispositions pertinentes.

A la suite d'une demande auprès de l'agence du groupe dont ils dépendent, ils recevront un identifiant et une liste de numéros ISBN correspondants.

L'agence attribuera le préfixe de l'éditeur, préfixe qui déterminera la quantité d'identifiants titres utilisables par l'éditeur. Le nombre de numéros dépendra de la longueur du préfixe éditeur attribué. L'éditeur doit bien s'assurer que l'agence a connaissance du nombre de ses ouvrages parus et est informée de ses nouveautés et des publications à venir., afin qu'elle puisse lui attribuer un identifiant de longueur appropriée.

Les éditeurs sont encouragés à faire enregistrer leurs titres et les ISBN associés par les organismes de référencement de livres et les agences bibliographiques.

Des informations complémentaires et des instructions détaillées sont disponibles auprès des agences ISBN locales et de l'agence ISBN internationale.

9. Les éditeurs qui ne souhaitent pas gérer la numérotation de leurs titres

Si l'éditeur ne souhaite pas gérer la numérotation de ses titres:

L'agence peut attribuer un bloc de numéros pour des éditeurs occasionnels et numéroter tous les titres de ce bloc, indépendamment de l'éditeur. Dans ce cas, un numéro d'identification d'éditeur n'identifiera pas l'éditeur d'un titre spécifique. (Il est fortement recommandé que ce procédé soit réservé à des éditeurs qui publient seulement occasionnellement et qui n'auront pas la responsabilité de numéroter eux-mêmes.) L'agence peut attribuer une série de numéros réservés aux publications d'éditeurs occasionnels et numéroter leurs titres en puisant dans cette liste, sans tenir compte de l'éditeur.....

L'agence peut assumer la responsabilité d'attribuer un préfixe éditeur, une série d'ISBN associée et un numéro à chaque titre. Elle en informera l'éditeur avant la publication du titre

Si l'éditeur est d'accord avec cette méthode, l'ISBN peut-être imprimé sur le livre. Il est supposé qu'un tel éditeur assume plus tard la responsabilité d'attribuer ses propres ISBN.

Dans certains pays, les agences du groupe attribuent des ISBN à des dépôts légaux non-numérotés. Ils informent les éditeurs de cette attribution et cette dernière est publiée dans les bibliographies nationales.

10. Utilisations pratiques de l'ISBN

L'**ISBN** est utilisé dans tous les secteurs de l'industrie du livre.

L'**ISBN** est utilisé dans les maisons d'édition pour:

- identifier les projets de publication de l'entreprise, depuis le manuscrit jusqu'à l'impression;
- identifier les titres dans les catalogues d'éditeurs et les publicités;
- établir les listes dans les répertoires imprimés ou électroniques ainsi que sur les sites Internet;
- contrôler les stocks;
- gérer les copyrights;
- gérer les droits d'auteur;
- traiter les commandes;
- effectuer les opérations de comptabilité et de facturation;
- suivre les données sur les ventes;
- produire des statistiques;
- traiter les retours.

L'**ISBN** est utilisé dans les services de catalogues des livres disponibles, dans les centres de distribution et chez les grossistes pour:

- constituer les bases de données bibliographiques destinées au secteur du livre, comme "Books in Print" ou "Electre";
- constituer les bases de données des livres en stock;
- gérer les services de commande reposant sur les systèmes de communication électroniques comme l'EDI (échange de données informatisé) ou passant par Internet;
- contrôler les stocks;
- suivre les processus logistiques internes;
- effectuer les opérations de comptabilité et de facturation;
- produire des données sur les ventes;
- gérer les retours;
- produire des listes thématiques et des catalogues.

L'**ISBN** est utilisé dans les organismes de service centralisé aux bibliothèques (production d'exemplaires "prêts-à-emprunter") pour:

- effectuer les commandes auprès des éditeurs ou des grossistes;
- traiter les commandes provenant des bibliothèques;
- contrôler les stocks;
- suivre les processus logistiques internes;
- effectuer les opérations de comptabilité et de facturation;
- gérer les processus de renouvellement des reliures.

L'**ISBN** est utilisé dans les librairies pour:

- effectuer les recherches bibliographiques;
- retrouver les adresses;
- gérer les processus de commande et de réapprovisionnement reposant sur les systèmes de communication électroniques comme l'EDI (échange de données informatisé) ou passant par Internet;
- gérer les stocks;
- effectuer les opérations de comptabilité et de facturation au consommateur final;
- exploiter le système de point de vente électronique (PVE).

L'**ISBN** est utilisé dans les bibliothèques pour:

- passer les commandes;
- faire du catalogage dérivé;
- établir des statistiques sur les prêts;
- établir la législation nationale en matière de prêt;
- effectuer les prêts interbibliothèques;
- établir les catalogues collectifs.

11.ISBN et EAN

En 1996, un accord a été conclu entre l'Association internationale de numérotation des articles (EAN), le *Uniform Code Council* (UCC), l'Agence internationale de l'ISBN et l'Agence internationale de l'ISMN afin de stimuler la coopération mutuelle. Il donne un statut d'observateur aux représentants respectifs des différentes institutions dans les assemblées générales des autres, suggère les éventuelles consultations et régit la numérotation des livres non imprimés.

Adresses:

EAN (European Article Number) International

Rue Royale 145

B-1000 Bruxelles, Belgique

Tél.: (+32 2) 227 10 20

Fax: (+32 2) 227 10 21

E-mail: info@ean.be

Internet: <http://www.ean.be>

UCC (Uniform Code Council)

Princeton Pike Corporate Centre

1009 Lenox Drive, Suite 202

Lawrenceville, NJ 08648, USA

Tél.: (+1 609) 620 02 00

Fax: (+1 609) 620 12 00

Internet: <http://www.uc-council.org>

12. ISBN et autres numéros d'identification des titres

12.1. ISSN

Outre le système international de numérotation normalisée du livre, un système de numérotation des publications en série, appelé numéro international normalisé des publications en série (ISSN) (norme ISO 3297:1998) a également été établi.

Une publication en série est définie comme une publication qui paraît en fascicules ou volumes successifs, s'enchaînant en général numériquement ou chronologiquement, et qui est destinée à être poursuivie pendant une durée non déterminée. Les publications en série comprennent les périodiques, les annuaires et les séries monographiques.

L'ISSN est administré par le Centre international d'enregistrement des publications en série:

Centre international de l'ISSN

20, rue Bachaumont

F-75002 Paris, FRANCE

Tél.: (+33 1) 44 88 22 20

Fax: (+33 1) 40 26 32 43

E-mail: issnic@issn.org

Internet: <http://www.issn.org>

Les éditeurs de publications en série doivent demander au Centre international de l'ISSN ou, le cas échéant, à leur centre national ISSN l'attribution d'un ISSN pour leurs publications en série.

Certaines publications, comme les annuaires, les annales, les séries monographiques doivent recevoir un ISSN pour le titre de la série (qui restera le même pour l'ensemble des parties et des différents volumes) ainsi qu'un ISBN pour chaque volume.

Si un ISBN et un ISSN sont attribués à une publication, tous deux doivent être clairement identifiés.

12.2. ISMN

L'ISMN identifie toutes les publications musicales imprimées, qu'elles soient destinées à la vente, à la location ou à une diffusion gratuite et qu'il s'agisse d'une partie, d'une partition ou d'un élément entrant dans un ensemble multimédia.

Il est composé de dix chiffres et comprend quatre parties:

un "M" invariable permettant de le distinguer d'autres numéros normalisés, un identifiant d'éditeur qui identifie un éditeur de musique déterminé, un numéro de titre qui identifie une publication donnée, un chiffre de contrôle calculé sur le module 10 avec des pondérations alternativement de 3 et 1, attribuées de gauche à droite et commençant au préfixe M. La valeur de la lettre M est fixée à 3. L'ISMN peut être intégré dans un code-barres international à 13 chiffres en utilisant le préfixe 979 suivi de l'ISMN complet, chiffre de contrôle compris. Pour une utilisation sous forme de code-barres, le M reçoit la valeur numérique zéro (0). Parfois, il est difficile de déterminer si une publication (recueil de chansons, hymnaire, album comportant beaucoup de matériel textuel ou illustratif) est une édition musicale, un livre "normal" ou les deux. Dans ces cas, on peut attribuer à la fois un ISMN et un ISBN.

L'ISMN est géré par:

Agence internationale de l'ISMN

Staatsbibliothek zu Berlin

-Preussischer Kulturbesitz-

D-10772 Berlin, Allemagne

Tél.: (+49 30) 266 23 38, 266 24 96, 266 24 98

Fax: (+49 30) 266 23 78

E-mail: ismn@sbb.spk-berlin.de

Internet: <http://ismn-international.org>

12.3. ISRC

Le code international normalisé des enregistrements (ISRC) est le numéro d'identification international normalisé d'un enregistrement audio. Il identifie chaque enregistrement d'une pièce (et non le produit physique), quel que soit le contexte ou le support sur lequel il est édité.

Un ISRC est composé de 12 chiffres et comprend quatre éléments: code du pays, code du premier propriétaire, année, code de l'enregistrement.

Exemple: ISRC DE P55 97 00001

Le système ISRC est géré par l'IFPI, la Fédération internationale de l'industrie phonographique:

IFPI Secretariat
54, Regent Street
London, WR 5 PJ
Grande-Bretagne
Tél.: (+44 171) 8787900
Fax: (+44 171) 8787950
E-mail: info@ifpi.org
Internet: <http://www.ifpi.org>

12.4. ISWC

Le code international normalisé des œuvres (ISWC) permet d'identifier de façon univoque des éléments couverts par la propriété intellectuelle (œuvre musicale et littéraire par exemple) appartenant aux types présents dans les répertoires gérés par les membres de la CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs). Il normalise et promeut l'utilisation à l'échelon international de codes normalisés, de manière à ce que les éléments couverts par la propriété intellectuelle puissent être clairement distingués les uns des autres dans les bases de données informatiques et les documents s'y rapportant. Il est donc indispensable pour la gestion des droits d'auteur. À des fins pratiques, l'ISWC est développé en deux phases qui conduiront peut-être à deux normes distinctes, l'une pour les œuvres musicales, l'autre pour les œuvres textuelles. À l'heure actuelle, l'ISWC se réfère donc exclusivement aux œuvres musicales, l'abréviation anglaise étant utilisée pour *International Standard Musical Work Code* (code international normalisé des œuvres musicales).

L'ISWC identifie une création et non ses expressions concrètes.

Exemple: La *Zauberflöte* (La Flûte enchantée) de Mozart pourrait être identifiée par un ISWC. Les nombreuses partitions imprimées pourraient recevoir des ISMN, les livrets et leurs traductions des ISBN, alors que la vidéo d'une représentation recevrait un ISAN et qu'un enregistrement audio de l'opéra pourrait prétendre à un ISRC.

L'ISWC est toujours (en 2000) sur la table de travail de l'ISO (ISO DIS 15707), même s'il en est déjà à la première phase de mise en œuvre en ce qui concerne ses utilisations dans le domaine de la gestion des droits.

L'ISWC est composé de la lettre T suivie de neuf chiffres et d'un chiffre de contrôle numérique. Il est administré par:

mcps
Elgar House
41 Streatham High Road
London SW 16 1 ER
Tel: (+44 208) 769 44 00
Fax: (+44 208) 769 87 92

12.5.ISAN

Le numéro international normalisé d'œuvre audiovisuelle (ISAN) (ISO 15706) est conçu pour combler la lacune existant dans le réseau des identifiants univoques et assurera le lien avec l'ISRC. L'ISAN permet à tous les détenteurs de droits (auteurs, interprètes, producteurs) d'identifier l'œuvre audiovisuelle. Néanmoins, il n'identifie pas les détenteurs de droits et leurs parts respectives. L'ISAN concerne toutes les œuvres audiovisuelles. Le terme "œuvre audiovisuelle" signifie toute œuvre consistant en une série d'images animées, accompagnée ou non de son. L'ISAN n'est pas conçu pour être utilisé dans le cas d'images fixes ou d'ensembles de logiciels.

L'ISAN est à présent au stade de projet final de norme internationale (FDIS 15706). Un ISAN pour les différentes versions est en préparation. Sa promotion est assurée par l'AGICOA et la FIAPF.

Le numéro ISAN est composé d'un préfixe ISAN suivi de 16 chiffres, le dernier étant un chiffre de contrôle.

12.6.DOI

Le DOI (Digital Object Identifier – identifiant d'objet numérique) a été créé par l'industrie de l'édition afin d'identifier les publications électroniques, notamment celles qui se trouvent en ligne. Les partenaires lors des essais ont été l'*Association of American Publishers* et la société R. R. Bowker, alors que le soutien informatique a été apporté par la *Corporation for National Research Initiatives* qui a développé la technologie Handle.

L'organisation responsable du DOI est:

International DOI Foundation
1718 Connecticut Avenue, NW
Washington, DC 20009
USA
Tél.: (+1 202) 232 33 35
Fax: (+1 202) 745 06 94
Internet: <http://www.doi.org>

Adresse européenne:

UIE
Union internationale des éditeurs
Avenue de Miremont 3
CH-1206 Genève
Suisse
Tél: (+41 22) 346 30 18
Fax: (+41 22) 347 57 17
E-mail: secretariat@ipa-ue.org
Internet: <http://www.ipa-ue.org>

Le DOI est compatible avec l'ISBN: il peut intégrer l'ISBN et d'autres numéros d'identification normalisés utilisés par l'industrie de l'édition.

Structure d'un DOI:

Agence d'enregistrement (gestionnaire répertoire)	Déposant	Identifiant produit	Identification produit
10	1234	[ISBN]	3922331163

Utilisation du DOI:

Quand doit-on utiliser un DOI et quand doit-on utiliser un ISBN? Ces deux systèmes s'appliquent aux publications électroniques.

- L'ISBN peut être utilisé pour identifier toute publication monographique, quel qu'en soit le support.
- Le DOI peut être utilisé pour identifier toute publication en ligne, quelle qu'en soit sa granularité: il peut s'agir d'un objet de la longueur d'un livre ou de l'équivalent d'une page.
- Une caractéristique spécifique du DOI réside dans sa fonction d'URL (Uniform Resource Locator) permanent; non seulement il identifie l'article, mais il indique également l'adresse de celui-ci. En cas de modification de l'adresse, un répertoire fournit la nouvelle adresse.

Un éditeur peut donc vouloir identifier une publication électronique monographique à l'aide de l'ISBN qui fonctionne dans son propre système bibliographique et dans ceux des bibliothèques. Il peut également utiliser un DOI (l'ISBN fonctionnant alors comme identifiant de l'article) pour identifier de façon permanente sa localisation sur Internet.

Cette fonction d'adressage ainsi que le rôle joué dans l'identification des publications en ligne à des fins de gestion des droits d'auteur font toute l'utilité du DOI.

12.7.URN

Les URN (Uniform Resource Names) sont des identifiants permanents pour les ressources d'informations. La *Internet Engineering Task Force* (IETF) a lancé cette initiative en 1996 en désignant un groupe de travail chargé de travailler sur l'URN: <http://www.ietf.org/html.charters/urn-charter.html>

En octobre 1999, le groupe avait presque achevé sa tâche; 8 normes Internet relatives à l'URN ont été publiées et les trois autres sont au stade de projets avancés. Tout porte à penser que la normalisation de l'URN sera achevée prochainement.

L'URN est un système global qui peut s'adapter à tout système d'identification existant, y compris le DOI. Chaque URN est composé de trois parties: la séquence de caractères "urn:", le *Namespace Identifier* (NID) et le *Namespace specific string* (NSS), tel que défini dans la norme Internet RFC 2141. Le NSS contient un identifiant comme l'ISBN. Le *Namespace Identifier* est un nom déposé unique pour le système d'identification utilisé comme URN. Le répertoire mondial des NID sera maintenu par la *Internet Assigned Numbers Authority*, IANA (<http://www.iana.org/>), comme cela est spécifié dans la norme Internet RFC 2611.

La norme Internet RFC 2288 prouve que les ISBN s'intègrent parfaitement dans le système URN. Techniquement, les URN peuvent être facilement construits à partir des ISBN. Si le NID pour l'ISBN doit être "ISBN", un URN basé sur l'ISBN aura la forme urn:isbn:<séquence isbn>. Ainsi, les ISBN existants peuvent être transformés automatiquement en URN en y ajoutant à gauche urn:isbn:. L'utilisation de l'ISBN comme URN n'implique aucun travail supplémentaire, si ce n'est pour les agences ISBN nationales qui doivent informer leurs clients de l'existence de services basés sur l'URN.

Les URN permettront de mettre en place des services de résolution fiables basés sur Internet. Il sera possible de récupérer soit la ressource elle-même, soit sa description, soit encore une liste des URL où figure le document. Du point de vue de l'utilisateur, l'utilisation de l'URN sera facile: au lieu de taper les URL dans la fenêtre Adresse de leur navigateur, les futurs utilisateurs pourront entrer les URN. Ce service sera basé sur les services HTTP Internet standard et sur le DNS, service de nommage de domaine Internet.

L'ISBN est un bon point de départ pour créer des services de résolution basés sur l'URN. Alors que l'ISSN nécessite une base de données globale pour permettre une résolution efficace, la résolution ISBN peut être décentralisée dans les bibliographies nationales. En général, il sera facile d'indiquer le bon service – par exemple, tous les ISBN commençant par 951 ou 952 seront résolus en Finlande. S'il y a davantage de services de résolution potentiels, ceux-ci peuvent être spécifiés dans le DNS. Par exemple, les ISBN commençant par le numéro 3 seront résolus en Allemagne, en Autriche ou en Suisse.

Les URN peuvent être utilisés gratuitement, il n'est pas nécessaire de payer l'IETF ou l'IANA pour leur utilisation. La création de services de résolution URN impliquera des coûts, il n'existe pas de consensus politique au sujet des organismes qui fourniront ces services et des modalités de cette prestation. Néanmoins, les bibliothèques nationales ont décidé de promouvoir la mise en œuvre du système URN et il est possible que les bases de données bibliographiques nationales constituent des éléments importants dans la construction des futurs services de résolution URN.

Appendice 1 : Extrait de la recommandation ISO n° 2108:1992(F)

Information et documentation – Système international pour la numérotation des livres (ISBN)

1. Domaine d'application

La présente Norme internationale a pour objet de coordonner et de normaliser l'utilisation de numéros d'identification, afin que chaque numéro international normalisé du livre (ISBN) identifie un seul titre ou une seule édition d'un livre ou d'un autre type de monographie, publié ou produit par un éditeur ou un producteur déterminé. Elle précise la composition d'un numéro international normalisé du livre et prescrit l'emplacement du numéro imprimé dans la publication.

3. Composition d'un numéro international normalisé du livre

Un numéro international normalisé du livre se compose de dix chiffres⁷ regroupant les éléments suivants:

- numéro d'identification de groupe (c'est-à-dire le groupe national, géographique ou linguistique, ou tout autre groupe adéquat);
- numéro d'identification de l'éditeur ou du producteur;
- numéro d'identification du titre;
- chiffre de contrôle.

Chaque numéro international normalisé du livre, écrit ou imprimé, doit être précédé des lettres ISBN et chaque partie doit être séparée par un espace ou un tiret, comme dans les exemples suivants:

ISBN 0 571 08989 5

ISBN 90-70002-34-5

3.1. Numéro d'identification du groupe

Le numéro d'identification du groupe est attribué par l'Agence internationale de l'ISBN. La longueur de ce numéro varie d'un groupe à l'autre, en fonction du nombre de titres produits par le groupe intéressé.

3.2. Numéro d'identification de l'éditeur ou du producteur

Le numéro d'identification de l'éditeur ou du producteur est attribué, à l'intérieur du groupe, par l'agence désignée à cet effet. La longueur de ce numéro varie d'un éditeur ou d'un producteur à l'autre, en fonction du nombre de titres produits par l'éditeur ou le producteur intéressé.

3.3. Numéro d'identification du titre

La longueur du numéro d'identification du titre est déterminée par la longueur des numéros d'identification du groupe et de l'éditeur ou du producteur qui le précèdent.

3.4. Chiffre de contrôle

Le chiffre de contrôle est calculé sur le module 11 avec les poids 10 à 2, en prenant X au lieu de 10, lorsque 10 serait le chiffre de contrôle.

4. Emplacement et affichage du numéro international normalisé du livre

4.1. Livres, brochures et autres documents imprimés

Le numéro international normalisé du livre doit être imprimé au verso du feuillet de titre (voir ISO 1086) ou, si cela est impossible, au bas de la page de titre elle-même. Il doit également figurer au bas du dos de la couverture, si cela est réalisable, et au bas du dos de la jaquette si le livre en possède une; si aucun de ces emplacements ne s'y prête, le numéro doit alors être imprimé sur l'extérieur du livre à un endroit *bien en évidence*.

⁷ Ces chiffres sont les chiffres arabes de 0 à 9; dans le cas du chiffre de contrôle, un X peut aussi apparaître (voir 3.4)

Questions fréquemment posées sur le système ISBN

Q: Pourquoi devrais-je utiliser un ISBN?

R: Si vous êtes éditeur ou libraire, cela peut être dans votre propre intérêt, puisque vous voulez vendre des livres. Si vos livres ne peuvent pas être commandés et distribués grâce à l'ISBN et s'ils ne sont pas répertoriés dans les catalogues de livres disponibles, vous trouverez probablement que vos livres ne se vendent pas: le public supposera que vos livres n'existent pas et, même s'ils savent qu'ils existent, ils considéreront peut-être qu'il est trop difficile de les commander de manière traditionnelle.

Q: Dans notre pays, le secteur du livre travaille en général sans système informatique.

R: Il n'est pas nécessaire d'avoir des ordinateurs pour utiliser l'ISBN. Le numéro à 10 chiffres vous épargne, à vous et à d'autres personnes, le laborieux exercice de copie des notices bibliographiques. De plus, si vous désirez exporter vos livres, sans ISBN, ils n'auront aucune chance d'être répertoriés dans les catalogues de livres disponibles.

Q: Notre pays ne dispose toujours pas d'une infrastructure suffisante dans l'industrie du livre.

R: L'ISBN est dans ce cas un moyen idéal de constituer cette infrastructure et de combler le retard pris sur d'autres pays!

Q: Je vends des livres, mais aussi des articles en papier, des jouets et beaucoup d'autres produits. Étant donné que l'ISBN n'identifie que les livres, que puis-je faire pour les autres articles?

R: Ces produits peuvent être numérotés avec d'autres systèmes de numérotation, comme, par exemple, les numéros d'article EAN. Les équipements de lecture optique moderne lisent et traitent les différents types de numéros des code-barres.

Q: L'organisation de l'EAN m'a proposé de devenir membre. Est-ce obligatoire?

R: Si vous voulez uniquement utiliser l'ISBN sous forme de code-barres, il n'est pas nécessaire d'adhérer à cette organisation. Cependant, étant donné que l'EAN et le UCC fournissent d'autres services liés au commerce, comme des numéros d'adresses électroniques (codes de localisation), des formats EDI (échange de données informatisé), etc., il est possible que vous souhaitiez devenir membre. Prenez contact avec votre organisation EAN pour connaître les services qu'elle peut vous offrir.

Q: Un changement de prix entraîne-t-il l'attribution d'un nouvel ISBN?

R: Non.

Q: Je publie un livre dans une langue étrangère. Doit-il avoir un ISBN du pays dans lequel est parlée cette langue?

R: Non. C'est le pays dans lequel l'éditeur est installé qui détermine le numéro d'identification du groupe et non la langue du texte.

Q: Je révise un livre. Doit-il recevoir un nouvel ISBN?

R: Un nouvel ISBN est nécessaire si des modifications (importantes) ont été apportées au texte; si la page de titre ou le verso de celle-ci ont fait l'objet de révisions, il convient de mentionner qu'il s'agit d'une édition révisée et d'imprimer le nouvel ISBN à cet endroit.

Q: La réimpression sans modification du texte ou de la reliure entraîne-t-elle l'attribution d'un nouvel ISBN?

R: Non. Le numéro original doit être conservé, à condition que l'éditeur reste le même.

Q: Je souhaiterais éditer un nouvel ISBN pour des raisons de marketing. Cela est-il possible?

R: Non. Aucune modification du texte, du format ou de la reliure ne justifie un nouvel ISBN.

Q: Je réimprime un livre avec un changement de prix. Un nouvel ISBN est-il nécessaire?

R: Non. Un changement de prix n'entraîne pas l'attribution d'un nouvel ISBN.

Q: Ai-je besoin d'un nouvel ISBN lorsque je réimprime un livre avec un nouveau titre?

R: Oui, un nouveau titre implique un nouvel ISBN.

Q: Que se passe-t-il si j'ai utilisé tous les numéros possibles avec mon identifiant d'éditeur?

R: Un identifiant supplémentaire peut vous être attribué – qui permettra, si nécessaire, une production plus importante. Il s'agit d'un identifiant supplémentaire et non d'un remplacement de votre identifiant.

Q: Est-il possible de réattribuer des ISBN lorsque les livres auxquels ils avaient été donnés sont épuisés?

R: Non. Un ISBN identifie un titre donné, ainsi que son édition et sa reliure, de manière permanente. Même s'il est épuisé, il existera encore dans certaines librairies et sera certainement toujours disponible dans les bibliothèques.

Q: Je publie une œuvre en plusieurs volumes. Un ISBN unique est-il suffisant ou chaque volume doit-il recevoir son propre ISBN?

R: Selon les règles en vigueur, l'ensemble doit avoir un ISBN et chaque volume doit avoir son propre ISBN.

Q: Je reprends une autre société d'édition qui dispose déjà d'un préfixe ISBN. Tous les livres à venir seront publiés sous mon nom. Puis-je renuméroter tous les titres de la société reprise?

R: Non, pas avant qu'ils soient réimprimés avec votre propre adresse bibliographique, sous votre nom.

Q: Je publie une série de titres. Ai-je besoin d'un ISBN ou d'un ISSN?

R: La série doit recevoir un ISSN et les différentes publications recevront chacune leur propre ISBN.

Q: J'ai une page d'accueil sur Internet. Doit-elle avoir un ISBN?

R: Étant donné qu'une page d'accueil n'est en rien similaire à une monographie publiée, l'attribution d'un ISBN n'est pas recommandée. Toutefois, ce type de publications est couvert par un DOI et/ou un URN.

Remarques relatives à l'attribution d'ISBN aux livres non imprimés

Le document suivant, qui a été élaboré en 1996, reflète la pratique actuelle de nombreuses agences ISBN dans le monde. Il est donné ici non à titre de document normatif, mais comme document de référence.

Contexte

Le système ISBN a été établi afin de fournir un numéro univoque à l'ensemble des œuvres monographiques. Dans le cadre des règles régissant le système, les facteurs essentiels déterminant l'admissibilité des publications se sont concentrés sur le contenu et la périodicité de publication. Un élément qui vient renforcer les règles elles-mêmes est l'interprétation pragmatique selon laquelle, indépendamment de toute autre considération, les produits admissibles doivent avoir été créés dans le but de servir en premier lieu de livre, au sens conventionnellement admis. Ainsi, la présence de texte sur des articles tels que des tasses ou des t-shirts ne fait en aucun cas de ceux-ci des articles susceptibles de recevoir un ISBN. De la même façon, les tasses, t-shirts, jeux de patience et autres articles qui ne sont pas des livres, qui sont fabriqués par une société produisant également des livres ou vendus par une société distribuant aussi des livres, ne sauraient, eux non plus, se voir attribuer un ISBN.

Lorsque le système a été élaboré, la conception traditionnelle du livre était, schématiquement, qu'il s'agissait d'un produit imprimé contenant un texte ou des illustrations. Néanmoins, même à cette époque (1967), on s'accordait généralement à reconnaître que les publications sous forme de microformes pouvaient également être admises dans ce système. Le support utilisé n'a jamais été en soi d'une importance primordiale. Ainsi, un produit, qui, de par son contenu, sa périodicité et son objet, est reconnu de manière générale comme remplissant la fonction d'un livre, est admissible dans le système ISBN, que le support utilisé soit du papier, du tissu, une peau animale (vélin), un film, une bande magnétique ou un disque. Le principal problème auquel est confrontée la communauté de l'ISBN dans ce domaine est de distinguer entre les livres qui sont disponibles aujourd'hui sur différents supports et les produits, tels que la musique et les films, qui sont distribués sur ces mêmes supports. Ces derniers articles – musique et films – se trouvent presque totalement en dehors du champ d'application du système ISBN.

Tous les autres produits doivent porter un code normalisé EAN ou UPC. En cas de doute au sujet du code à utiliser, il convient de demander conseil aux agences ISBN, EAN ou UPC compétentes.

ISBN et EAN

Du fait de l'obligation imposée à toutes les agences ISBN de tenir des registres de l'ensemble des préfixes qu'elles ont attribués, on observe une réticence naturelle à étendre inutilement le système en raison des coûts engendrés par la mise à jour des fichiers.

Il est demandé à toutes les agences ISBN de collaborer avec l'agence nationale EAN qui leur correspond et de conseiller aux producteurs de matériels n'entrant pas dans le champ d'application du système ISBN de s'adresser directement à leur agence nationale EAN.

Enfin, il est de la responsabilité conjointe de l'agence ISBN nationale et de l'autorité EAN/UPC locale de résoudre toute difficulté relevant du marché national qu'ils servent.

À long terme, il nous faut tous reconnaître que notre marché devrait pouvoir gérer des EAN purs ainsi que des ISBN en forme d'EAN.

Il existe de nombreux points de chevauchement possibles: citons par exemple le matériel éducatif qui est vendu parfois davantage dans des magasins de jouets que dans des librairies.

Les paragraphes suivants indiquent les principaux types de produits non imprimés qui sont considérés comme des livres et donnent des indications sur la manière de traiter les matériels disponibles sur les différents supports.

1. Cassettes audio

Admissibles:

- i. Bandes comportant des textes dits. Il s'agit principalement de narrations d'histoires ou de poésie, mais ces productions peuvent avoir aussi un caractère pédagogique. La musique peut être présente, mais uniquement sous forme de musique d'introduction ou de fond qui accompagne le texte dit.
- ii. Bandes sonores non musicales comportant des textes parlés. Par exemple, chants d'oiseaux et le commentaire parlé qui les accompagne.
- iii. Comptines enfantines et poèmes amphigouriques. Ceux-ci peuvent être accompagnés ou non de musique.
- iv. Bandes d'enseignement de musique ou de technique musicale. Il peut y avoir de la musique, mais, si c'est le cas, celle-ci doit être subordonnée au texte dit.

Non admissibles:

- v. Bandes musicales ou bandes dont l'élément principal est de la musique.
- vi. Bandes comportant des chansons (accompagnées ou non de musique), à moins que la chanson soit présentée sous une forme poétique non accompagnée ou qu'il s'agisse d'un texte identique à ceux décrits au point (iii) ci-dessus.
- vii. Hymnes, plain-chant et chants.
- viii. Tous les autres sons présentés sous forme de musique.

2. Bandes et disquettes informatiques

Admissibles:

- i. Bandes et disquettes informatiques sur lesquelles sont encodés du texte ou des graphiques statiques qui sont complets en soi et qui sont destinés spécifiquement à être sortis sous une forme lisible par l'homme.
- ii. Jeux électroniques à vocation principalement pédagogique s'appuyant sur une combinaison de graphiques et de texte. Par exemple, un jeu pour enfants à vocation éducative faisant appel à des réponses textuelles et des écrans d'aide, par opposition à un jeu purement divertissant.
- iii. Logiciels à but principalement instructif, comme un logiciel d'échecs enseignant au joueur les mouvements et la stratégie du jeu, mais non les logiciels conçus uniquement pour permettre à l'utilisateur de jouer à ce jeu pour sa distraction.

Non admissibles:

- iv. Logiciels contenant un code destiné principalement à être utilisé dans une machine. Par exemple, logiciels systèmes ou logiciels d'application.
- v. Logiciels contenant un code nécessitant l'ajout de données pour pouvoir fonctionner pleinement. Par exemple, logiciels de base de données, traitement de texte, *packs* d'édition électronique, etc.
- vi. Jeux électroniques destinés uniquement ou principalement au divertissement, quel que soit le groupe d'âge auquel ce produit s'adresse.

La liste suivante fournit des exemples de jeux qui sont expressément exclus:

- a. Jeux de fiction, jeux d'aventure, jeux de rôle,
- b. Jeux d'arcade et jeux de combat basés principalement sur la coordination main/œil,
- c. Jeux de simulation essayant de simuler l'exécution d'une situation réelle ou imaginaire,
- d. Jeux de compétition dans lesquels l'utilisateur joue contre un adversaire avec l'objectif principal de "gagner" un jeu.

3. Disques compacts

Admissibles:

- i. Disques compacts comportant du texte, des graphiques statiques ou des images animées qui sont complets en soi et dont les contenus ont principalement une vocation pédagogique et éducative. Par exemple, les disques dont le contenu est comparable à celui d'ouvrages de référence imprimés.
- ii. Jeux et disques d'activités pour enfants à vocation principalement éducative s'appuyant sur une combinaison de graphiques et de textes (tels que décrits sous 2 (ii)).

Dans tous les cas énumérés ci-dessus, la musique ou d'autres sons peuvent également être présents, mais uniquement s'ils sont subordonnés au texte ou aux graphiques.

Non admissibles:

- iii. Disques musicaux ou disques dont l'élément principal est de la musique.
- iv. Bandes comportant des chansons (accompagnées ou non de musique), à moins que la chanson soit présentée sous une forme poétique non accompagnée ou qu'il s'agisse d'une comptine pour enfants ou d'un poème amphigourique.
- v. Hymnes, plain-chant et chants.
- vi. Tous les autres sons présentés sous forme de musique.
- vii. Disques contenant un code destiné principalement à être utilisé dans une machine.
- viii. Disques contenant un code nécessitant l'ajout de données pour pouvoir fonctionner pleinement.
- ix. Jeux électroniques destinés uniquement ou principalement au divertissement, avec les mêmes exclusions que celles exposées au point 2 (vi).
- x. Disques comportant des images animées destinées au divertissement ou présentant un intérêt récréatif général.

4. Vidéos

Admissibles:

- i. Vidéos éducatives spécifiquement destinées aux enfants jusqu'à 16 ans.
- ii. Vidéos d'enseignement transmettant des connaissances pratiques sur des sujets spécifiques et dont le contenu est comparable à celui de livres imprimés. Par exemple, vidéo montrant comment jouer au golf ou fabriquer des jouets en bois.

Non admissibles:

- iii. Vidéos musicales.
- iv. Vidéos destinées au divertissement ou présentant un intérêt récréatif général, que leur contenu soit fictif ou factuel, par exemple films, documentaires et documents sur des manifestations sportives.

5. Films

Admissibles:

- i. Film rigide (feuilles ou bandes) ou en bobines comportant des images positives de texte ou d'illustrations dont les contenus et la fréquence de publication sont conformes aux critères imposés aux livres imprimés et dont les clichés sont destinés à être projetés l'un après l'autre.
- ii. Microforme (avec une image positive ou négative) d'une monographie publiée précédemment.
- iii. Microformes (positives ou négatives) de matériel non publié auparavant, à condition que le contenu et la fréquence de publication soient conformes aux critères imposés aux livres imprimés.
- iv. Microformes (positives ou négatives) de publications en série publiées précédemment et qui sont proposées sous forme de monographies.
- v. Films en bobines comportant des images destinées à simuler le mouvement lors de la projection, à caractère éducatif et s'adressant principalement aux enfants jusqu'à 16 ans.

Non admissibles:

- vi. Tout film portant une image négative (à l'exception des microformes, tels que décrit ci-dessus).
- vii. Films en bobines comportant des images destinées à simuler le mouvement lors de la projection diffusés à des fins de divertissement ou présentant un intérêt récréatif général.
- viii. Tout film créé uniquement dans le cadre d'un processus de fabrication ou de photocomposition.

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Traduction de
ISBN User's Manual, 4th éd., revue et corrigée
International ISBN Agency
Berlin 2001
© 2001 International ISBN Agency
Staatsbibliothek zu Berlin - Preußischer Kulturbesitz.